

<http://www.patcatnats.fr/spip.php?article889>



Seconde guerre mondiale

- C pas ailleurs - Archives et recherches historiques - Vieux papiers - Collection de vieux papiers -



Date de mise en ligne : dimanche 25 avril 2021

Copyright © PatCatNat's - Tous droits réservés

Ballade entre archives et documentation personnelle classés par thèmes relatifs à mes pôles d'intérêts...

Si vous avez des précisions et/ou des compléments d'informations, n'hésitez pas à [me les communiquer](#).

Sommaire

- [Châteaubriant](#)
- [Vie quotidienne](#)
- [Déportation](#)
- [Technique](#)

Châteaubriant

[Descriptif](#).



VP004-001 mini

- [Tract Churchill](#) - (Tract Le Otages du 25/10/1941 de Churchill)

Châteaubriant

numéro	renvoi chapitre	titre	date	numéro	contenu	observations
VP004-001 mini	Churchill	France. - Contenu : DÉCLARATION DE M. Churchill SUR LES EXÉCUTIONS D'OTAGES EN FRANCE 10 Downing Street, Londres 25 octobre 1941. " Le gouvernement de Sa Majesté s'associe pleinement aux sentiments d'horreur et à la condamnation exprimés par le Président des États-Unis à propos des massacres nazis en France. Ces exécutions d'innocents citoyens, perpétrées de sang-froid, retomberont sur les sauvages qui les ordonnent et qui les accomplissent. " Ces massacres en France sont un exemple de ce que les nazis de Hitler font dans maints autres pays placés sous leur joug. Les atrocités de Pologne, de Yougoslavie, de Norvège, de Hollande, de Belgique, et, par dessus tout, celles commises derrière le front allemand en Russie surpassent tout ce que l'on a connu depuis les temps les plus sombres et les plus barbares de l'humanité. " Ces atrocités ne sont qu'un avant-goût de ce que Hitler infligerait aux peuples britannique et américain si seulement il en avait le pouvoir. " Le châtimeur de ces crimes doit désormais être placé parmi les buts les plus importants de la guerre. "				- 1 pages - 16,4cm X 22,6cm.

Vie quotidienne

[Descriptif.](#)



VP005-001 mini



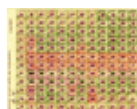
VP003-005 recto mini



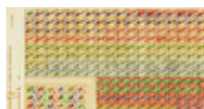
VP003-004



VP003-001 mini










VP003-002 recto mini












VP003-003 recto mini

- [Délimitation de la zone occupée](#) - (Carte de délimitation de la zone occupée par les allemands en 1940)
- [Demande laissez-passer](#) - (Demande de laissez-passer)
- [Diplôme Pétain](#) - (Diplôme Pétain)
- [Image Pétain](#) - (Portrait du maréchal Pétain avec dessous une croix et le document encadré de noir.)
- [Laissez-passer](#) - (Laissez-passer - Ausweis)
- [Permis d'inscription](#) -
- [Recette savon](#) -
- [Ticket de rationnement](#) - (Tickets à découper)
- [Ticket de rationnement](#) - (Tickets à découper)




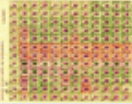


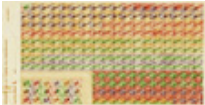

Vie quotidienne

tableau à 4 colonnes	renvoi	chapitre, titre, cote, date, numéro, contenu et observations	
<p> occupée</p>  <p>VP005-001 mini</p>	<p>22/06/1940</p>	<p>Cote : VP005-0 - Couverture : <i>Les allemands en 1940</i> - Contenu : Carte de délimitation de la zone occupée par les allemands en 1940</p>	<p>- 1 pages - 42cm X 29,7cm.</p>
<p> Demande laisser-passer</p>  <p>VP003-005 recto mini</p>  <p>VP003-005 mini</p>		<p>Cote : VP003-5 - Couverture : <i>Demande de laisser-passer</i> - Contenu : Formulaire de demande de laisser-passer en allemand sous-titré en français en italique. Le recto demandant de décliner son identité est barré d'une ligne rouge imprimée de 8mm partant de haut à droite à en bas à gauche. Le recto est la suite du formulaire. Avant la signature on peut lire : « L'intéressé certifie qu'il n'a entrepris aucune demande et n'en entreprendra aucune autre pour le même voyage traversant la même ligne de frontière auprès de quelque service que ce soit. Il n'ignore pas qu'une violation de cette déclaration excluera définitivement l'autorisation de voyage. »</p>	<p>- 2 pages - 21,1cm X 27,1cm.</p>
<p> Diplôme Pétain</p> 	<p>1943</p>	<p>Cote : VP011-1 - Couverture : <i>Diplôme Pétain</i> - Contenu : Travail - Patrie - Famille - Les français n'ont pas de plus haut intérêt commun que la France. Le travail français est la ressource suprême de la Patrie : il est sacré. La discipline des élèves de l'École doit épauler la discipline de la Famille. Philippe PÉTAINE - Maréchal de France, Chef de l'État - Année scolaire 1942-1943 - Établissement d'éducation de Billom - Diplôme - Décerné à l'élève Malaisé Jean, de la classe de 5e - 2e prix de sciences naturelles.</p>	<p>- 1 pages - 42,3cm X 32,3cm.</p>

Seconde guerre mondiale

	<p>Image Pétain</p>   	<p>1951</p>	<p>Cote : VP009-1 - Couverture : <i>Portrait du maréchal Pétain avec dessous une croix et le document encadré de noir.</i> - Contenu : Image pieuse en l'honneur du Maréchal Pétain éditée après guerre - Paroles ayant été dites par lui. - Contenu complémentaire : Transcription</p>	<p>- 4 pages - 16cm X 11,5cm.</p>
	<p>Laissez-passer</p>  <p>VP003-004</p>  <p>VP003-004 verso mini</p>		<p>Cote : VP003-4 - Couverture : <i>Laissez-passer - Ausweis</i> - Contenu : Recto : Annexe de la carte de vêtements - 144 tickets numérotés + 44 tickets numérotés « points laine » + 18 tickets alphabétiques Verso : Remarque importante - La loi punit d'emprisonnement quiconque falsifie, fabrique illicitement, met en circulation ou utilise irrégulièrement un titre de répartition - 1946</p>	<p>- 1 pages - 21,2cm X 11,8cm.</p>
	<p>Permis d'inscription</p>  <p>VP003-001 mini</p>		<p>Contenu : Demande de permis municipal pour s'inscrire chez un commerçant et utiliser sa carte d'alimentation</p>	<p>- 1 pages - 13,7cm X 10,4cm.</p>

Seconde guerre mondiale

	<p>Recette savon</p> 	<p>[1944]</p>	<p>Contenu : « Recette pour faire du savon - 1e Mettre dans un récipient 1 litre et demi d'eau - 2e quand l'eau est tiède y ajouter 0k 400gr. de graisse - 3e quand l'eau commence à bouillir ajouter 0k 400 gr de soude caustique zt 4 litres d'eau - 4e Laisser à petit feu et remuez de temps en temps pendant une heure environ - 5e Versez ensuite dans un ou plusieurs moules - 6e Laisser refroidir dans les moules pendant au moins quatre jours »</p>	<p>- 2 pages - 13,7cm X 21,2cm.</p>
	<p>Ticket de rationnement</p>  <p>VP003-002 recto mini</p>  <p>VP003-002 verso mini</p>		<p>Cote : VP003-2 - Couverture : <i>Tickets à découper</i> - Contenu : Recto : Annexe de la carte de vêtements - 12X12 (144) tickets numérotés en alpha-numérique Verso : Conditions générales pour l'emploi de la carte de vêtements et articles textiles pour jeunes gens. La carte spéciale de vêtements et d'articles textiles pour jeunes gens est délivrée aux adolescents des deux sexes qui, âgés de 12 ans ou plus avant le 1er janvier 1944 n'aurait pas atteint l'âge de 18 ans avant la même date. La remise sera constatée par l'inscription de la délivrance des bons d'achat de vêtements ou d'articles textiles. La carte est personnelles et incessible. Toute fraude dans l'usage de la présente carte sera punie des peines prévues par la loi.</p>	
	<p>Ticket de rationnement</p>  <p>VP003-003 recto mini</p>  <p>VP003-003 verso mini</p>	<p>1946</p>	<p>Cote : VP003-3 - Couverture : <i>Tickets à découper</i> - Contenu : Recto : Annexe de la carte de vêtements - 144 tickets numérotés + 44 tickets numérotés « points laine » + 18 tickets alphabétiques Verso : Remarque importante - La loi punit d'emprisonnement quiconque falsifie, fabrique illicitement, met en circulation ou utilise irrégulièrement un titre de répartition - 1946</p>	

Déportation

[Descriptif.](#)



- [Flyer stalag](#) - (Flyer distribué dans un stalag en Allemagne Badendorf (ou Baden Dorf ?))

Déportation

tableau cinq colonnes : titre, contenu, date, contenu, contenu et observations - 21cm X 14cm.

	Flyer stalag	08/07/1940	Contenu	Contenu	Observations
				<p>Couverture : Flyer distribué dans un stalag en Allemagne Badendorf (ou Baden Dorf ?) -</p> <p>Contenu : « Aux prisonniers de guerre français. - Relations avec les femmes allemandes. - Il est défendu aux prisonniers de guerre de s'approcher de femmes ou de jeunes filles allemandes, ou d'entrer en relation avec elles. Les prisonniers qui désobéissent seront punis de prison jusqu'à 10 ans, éventuellement de mort.. - le 8 juillet 1940. - Stalag IX 3, Abt. IIIa. » - NDLR : Original</p>	

remis à l'[AMRC](#).

Technique

- [Tableur](#) avec les données complètes et formatage SPIP inclus.
- Accéder à la [liste complète de mes vieux papiers](#)